

SARL MURA 43 BOULEVARD TZAREWITCH 06000 NICE

AGR : E 11 006 0662 0

N° RC : 537 442 485

N° SIRET : 537 442 485 00018

N° TVA intracommunautaire : FR 63 537442485

N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de région : 93 06 08055 06

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « BEA » DU PERMIS DE CONDUIRE

Passer le permis sur boîte automatique nécessite **13 heures de conduite minimum** contre 20 heures sur boîte manuelle.

La catégorie BEA du permis de conduire autorise la conduite de véhicule appartenant à la catégorie B dotées d'un embrayage automatique ou d'une boîte de vitesse automatique. Il ne pourra donc pas conduire ou louer des véhicules équipés d'une boîte de vitesse manuelle.

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Cette formation portant sur les grands thèmes de la sécurité pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (dvd, Box), avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;

- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ; - les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail...) ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- la pression des pairs.
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ; -
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ; - l'auto-évaluation.

6 mois après l'obtention du permis de conduire, il vous suffira de suivre une formation de 7h en autoécole sur boîte mécanique pour transformer votre permis "automatique" en permis boîte mécanique.

Pas d'examen ! A l'issue de la formation, une attestation de suivi est délivrée à l'élève et sera transmise, par l'autoécole, avec la demande de permis au service des permis de conduire qui établira un nouveau titre.

